

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY**

(Seine-Saint-Denis)

**SERVICE VOIRIE**

**OBJET :**

**Rue de Franceville, n°15.**

**Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation.**

**Branchement de Gaz.**

*Le Maire,*

*Président de l'E.P.T Grand Paris Grand Est,*

*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue de Franceville pendant la durée des travaux d'un branchement de Gaz.

**ARRÊTE**

- **Article 1.- Du 14 janvier au 18 janvier 2019**, rue de Franceville, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant au droit du n°15.
- **Article 2.- Du 14 janvier au 18 janvier 2019**, rue de Franceville, la circulation s'effectuera par alternat au droit du n°15.
- **Article 3.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 à L 325.3 du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 4.-** La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise responsable des travaux.
- **Article 5.-** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 6.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- **Article 7.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
  - Monsieur le Commissaire de Police,
  - Monsieur le Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
  - Monsieur le Directeur Général des Services de la ville,
  - L'E.P.T. Grand Paris Grand Est - 11, boulevard du Mont d'Est – 93160 NOISY-LE-GRAND,
  - La société GR4FR – 4, avenue du Bouton d'Or – CS 80002 – 94373 SUCY-EN-BRIE Cedex,
  - La société GRDF – 60, boulevard Pierre Brossolette – 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 4 janvier 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué à la voirie,

Guillaume FOURNIER

